5e ANNÉE. — No 231. — Dimanche 21 juin 1857.

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. Ste-Elisabeth.
Chez M. FERLAY, imp., rue du Collége, 9.
Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
Chez MM. LEJOLIVET et Cie à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 23.
Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et Cie, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr. / 6 mois, 6 fr.
Hors du département. . . . 1 an, 12 fr.
Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé *franco* aux Editeurs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Roanne, le 21 juin 1857.

ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF.

Les candidats du Gouvernement dans le département de la Loire sont :

Dans la première circonscription de Saint-Etienne, composée des cantons de Pélussin, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne (ouest), et Saint-Héand :

M. Jules BALAY,
député sortant.

Dans la deuxième circonscription de Saint-Etienne, composée des cantons de Bourg-Argental, Le Chambon, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Etienne (est) (circonscription nouvelle) :

M. DE CHARPIN-FEUGEROLLES,
maire de Chazeaux, membre du Conseil général.

Dans la circonscription de Montbrison :

M. BOUCHETAL-LAROCHE,
maire de Saint-Bonnet-le-Château, membre du Conseil général, député sortant.

Dans la circonscription de Roanne :

M. le colonel DUMARAIS,
membre du Conseil général, député sortant :

ACTES ADMINISTRATIFS.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE.

Examen des candidats aux bourses impériales et communales dans les lycées et colléges.

Le Préfet du département de la Loire

Donne avis

Qu'en exécution du décret du 7 février 1852, et des arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des 9 dudit mois et 21 mai 1853, la commission chargée d'examiner les candidats aux bourses impériales et communales se réunira à Saint-Etienne *le mardi 14 juillet* 1857, *à huit heures du matin*, dans une des salles du lycée impérial.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire du 15 au 30 juin, au secrétariat de la préfecture, à Saint-Etienne (1re division) en produisant les pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'enfant ;

2° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

Les familles trouveront dans les mairies et dans les sous-préfectures une note indicative des conditions et des formalités à remplir pour l'obtention des bourses, en exécution du décret du 7 février 1852. (Cette note est insérée au *Recueil administratif des actes de la préfecture*, n° 22, de l'année 1853, page 132).

A Saint-Etienne, le 4 juin 1857.

Pour le Préfet en tournée :
Le secrétaire général de la préfecture, délégué,
A. TOURANGIN.

Saint-Etienne, le 12 juin 1857.

LEGS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier.

A MM. les Maires du département.

MESSIEURS,

Dans sa dernière session, le Conseil général a décidé, sur ma proposition, que le revenu de la somme de 50,000 fr. léguée au département de la Loire par l'Empereur Napoléon Ier servirait à fonder des prix appelés *Prix Napoléon*, qui seraient distribués, chaque année, le 15 août, par le Préfet, en séance publique, aux ouvriers les plus méritants de l'industrie et de l'agriculture du département de la Loire.

Ce vote du Conseil général sera fécond en heureux résultats.

L'institution des Prix Napoléon est destinée à honorer le travail, en récompensant la moralité, l'intelligence, le dévouement, les longs services. Elle est conforme à la pensée qui inspira le bienfait. En développant l'émulation du bien, elle perpétuera, au cœur des patriotiques populations de la Loire, le souvenir du témoignage dont l'Empereur les a honorées, à son heure suprême, dans un testament immortel comme sa gloire.

Les Prix Napoléon seront distribués pour la première fois le 15 août prochain, en séance solennelle, à l'hôtel de la préfecture. Le prix principal sera de 500 francs ; les autres ne seront pas inférieurs à 100 francs. Les titres des candidats seront examinés par une commission composée de membres du Conseil général, qui se réunira, sous ma présidence, au chef-lieu du département.

Les demandes qui vous seront remises pour concourir, devront être adressées par vous, avec tous les renseignements propres à éclairer la commission, à la préfecture pour l'arrondissement de Saint-Etienne, et aux sous-préfectures pour ceux de Montbrison et de Roanne, avant le 25 juillet.

Je vous prie, Messieurs, quand vous le jugerez convenable, de prendre vous-même l'initiative en faveur des habitants de vos communes qui auraient des titres réels à une récompense. Je fais appel à votre concours éclairé pour que le vrai mérite ne puisse rester ignoré et que le choix tombe toujours sur les plus dignes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de la Loire,
THUILLIER.

CHRONIQUE LOCALE.

MAIRIE DE ROANNE.

AVIS.

Pour les ELECTIONS des *vingt-un et vingt-deux* juin courant, la commune de Roanne formera une section unique, à la Mairie.

Le scrutin sera ouvert, le dimanche, de cinq heures du matin à six heures du soir, et le lundi, de cinq heures du matin à quatre heures du soir.

Roanne, le 18 *juin* 1857.

Le Maire, J. CLERJON.

— Le 13 juin 1857 est passé, à la grande joie de bien des personnes que n'avaient peut-être pas complètement rassurées les ingénieux calculs de M. Babinet. La comète qui devait nous brûler n'a pas été visible pour nous. Notre globe menacé de destruction est encore debout, avec ses monuments, ses champs cultivés, ses chemins de fer, ses télégraphes électriques, et ses habitants tout disposés à améliorer leur découverte et à en faire de nouvelles, se reposant dans la sagesse de Celui qui les a doués d'intelligence et à qui seul appartient de fixer l'époque où tout sera arrêté. Puisque nous devons vivre encore, voici pour nous le jour d'exercer un important droit civique, celui de l'élection. Le gouvernement qui compte sur nous comme nous devons compter sur lui, a voulu que chacun pût voter librement ; nul français n'a donc raison de s'abstenir.

Le *Mémorial de la Loire* du 18 juin fait ressortir les qualités qui recommandent aux électeurs les candidats présentés par le gouvernement ; il s'explique de la manière suivante à l'égard de M. Dumarais :

M. DUMARAIS appartient à cette génération héroïque qui promena glorieusement, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, le drapeau de la France. Son père, député par le collége électoral de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, l'envoya à l'école polytechnique et de là à l'école d'artillerie et du génie. Il en sortit en 1806 pour faire sous Masséna l'expédition de Calabre. Attaché comme sous-lieutenant au quartier-général du prince Eugène, le jeune Dumarais fut envoyé ensuite à la grande armée et nommé capitaine à Wagram, où il commandait une batterie d'artillerie. C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de Portugal et d'Espagne, que des revers glorieux encore, mais incessants, rendaient si ingrates et si difficiles.

Rentré en France, M. Dumarais fut envoyé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, pour y activer les armements immenses que la France, par un dernier effort, préparait contre l'Europe coalisée. La croix de la Légion-d'Honneur récompensa l'activité et le zèle qu'il déploya en cette occasion.

Après la paix, M. Dumarais se retira du service. Il n'y rentra qu'après plusieurs années de loisir et fut nommé successivement chef d'escadron, lieutenant-colonel et officier de la Légion-d'Honneur. Il était rentré dans ses foyers, lorsqu'éclata la révolution de 1848. On lui confia alors le commandement de la garde nationale de Roanne, mission difficile et délicate, pendant laquelle il eut le bonheur de pouvoir contribuer à la tranquillité assez remarquable dont jouit cette ville, dans les moments les plus critiques.

En 1852, ses concitoyens reconnurent son zèle et son dévouement à leurs intérêts et à la personne de l'Empereur en le nommant au Conseil général du département et au Corps législatif.

Il n'est aucun membre de cette assemblée qui n'ait eu l'occasion de rendre hommage à l'intelligence pratique de l'honorable député de Roanne, à sa probité, à son caractère respectable qui l'ont appelé si fréquemment au sein des commissions où s'élaborent les travaux législatifs. Comme rapporteur d'un grand nombre de commissions, M. le colonel Dumarais n'a cessé de faire preuve de talent et d'une parfaite entente des intérêts du pays et du département de la Loire en particulier. En un mot, il a conservé la confiance du Gouvernement, tout en acquérant de nouveaux titres aux suffrages des électeurs.

M. le colonel Dumarais n'a pas de concurrent. Avant le moment de l'élection, on avait mis en avant les noms de MM. Clerjon, maire de Roanne, de Sugny, de Vougy, de Castellux et de M. le duc de Cadore. Ces noms justement entourés de la considération et de la sympathie publique eussent rencontré un grand nombre de suffrages. Mais ces notabilités ont compris que, dans les circonstances présentes, il ne fallait pas se diviser ; elles n'ont pas hésité à renoncer à toute candidature et elles se sont empressées d'apporter l'appui de leur influence et de leur dévouement au candidat désigné par l'Empereur.

— Dimanche dernier, les processions du premier dimanche de la Fête-Dieu ont été favorisées par un temps superbe ; aussi nos deux paroisses ont-elles pu étaler sans crainte la richesse de leurs ornements sacerdotaux. D'élégants reposoirs avaient été élevés, comme d'habitude, sur le parcours des processions. Nous avons remarqué ceux de la rue Impériale, du Collége, et celui placé à l'entrée de la rue de la Sous-Préfecture.

— Jeudi dernier, un bien triste accident qui a eu les suites les plus fâcheuses, puisque trois personnes y ont trouvé la mort, est arrivé sur le chemin de fer de Roanne à Saint-Etienne. Un convoi de marchandises venant de Biesse s'est heurté contre une locomotive vide. Voici comme on raconte que les faits se sont passés.

M. Miau, chef de gare au Coteau, partit le matin pour aller visiter une machine qui avait besoin de réparation et la ramener au Coteau. Vers les dix heures, il partit de Biesse avec un train de marchandises, sachant que la voie était libre dans ce moment jusqu'à une autre station, celle de Berneton. Le tender était devant, et par conséquent empêchait de voir ce qui se passait sur la route. Une locomotive, comme il y en a beaucoup sur cette partie de la voie pour la remorque des trains, venait dans un sens contraire, exécutant une manœuvre qu'on n'a pas pu nous expliquer, et au détour d'une courbe, ils aperçoivent le train de marchandises conduit par M. Miau, venant à grande vitesse. Ils se voient inévitablement perdus et sautent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, seule chance de salut qui leur reste. Ils n'ont pas encore touché terre, qu'un choc épouvantable a lieu. M. Miau qui se trouvait appuyé contre la rampe de la locomotive a été pris entre cette rampe et le tablier, et les deux cuisses ayant été séparées du corps, on les a trouvées l'une d'un côté, l'autre de l'autre, sur la voie. Son corps a été transpercé par une barre de fer du tender, et a été cloué contre le foyer. Un jeune homme de 22 ans, dont nous ignorons le nom, a été littéralement broyé ; leur mort a été instantanée. Le troisième, nommé Vernain, a eu le corps applati et a survécu dans cet état trois quarts d'heure ou une heure, et a eu le temps de recevoir les secours de la religion.

Cet accident a répandu le deuil parmi tous les ouvriers et employés de la gare du Coteau. M. Miau était aimé et estimé de tous ses subordonnés ; ce n'étaient que pleurs et gémissements à son convoi, qui a eu lieu le lendemain. On raconte de lui, quoique père de 5 enfants et n'ayant d'autres ressources que son emploi, des actes de charité vraiment dignes d'éloges.

Vernain avait déjà manqué de périr plusieurs fois et s'en était tiré presque par miracle. Il y a peu de temps que, passant sous la voûte de la Roche, il était monté sur un wagon ; sa tête va heurter contre une

de Saint-Joseph, existant à Lyon (Rhône) en vertu d'une ordonnance royale du 23 mars 1828, est autorisée à fonder, dans la commune de Saint-Haon-le-Châtel (Loire), un établissement de sœurs de son ordre, à la charge, par les membres de cet établissement, de se conformer exactement aux statuts approuvés pour la maison-mère par ordonnance royale du 2 mars 1828.

— L'assemblée générale des actionnaires du Grand-Central, qui a eu lieu jeudi, a voté sans opposition la vente de la ligne aux grandes Compagnies d'Orléans, de Lyon et de la Méditerranée. Ce vote rend définitive la fusion des Compagnies de Lyon et de la Méditerranée. L'échange des actions anciennes de ces deux chemins contre les actions nouvelles de la fusion sera annoncé très prochainement.

— On lit dans le *Courrier de Lyon :*

« Des renseignements qui nous parviennent de différents côtés, il semblerait résulter que les Compagnies concessionnaires du chemin direct de Paris à Lyon par le Bourbonnais ne tarderont pas, autant qu'on aurait pu le croire, à exécuter l'embranchement de Roanne à Lyon par Tarare. Les autres travaux dont ces Compagnies s'étaient chargées, tirant à leur fin, elles auraient reconnu qu'il y a avantage pour elles à ne pas laisser désorganiser les moyens d'action dont elles disposent, et à les appliquer immédiatement à la construction d'une ligne qui ne peut manquer d'être très-productive par elle-même, par les aliments qu'elle pûisera dans les contrées industrieuses et riches en produits agricoles qu'elle traversera, indépendamment de la part qu'elle pourra prendre dans le transit de Paris à Lyon. »

— Depuis que la loi du 25 juin 1856, a permis d'expédier par la poste, comme échantillons, toutes sortes d'objets admis à la réduction de taxe, beaucoup de personnes ignorent que cette faculté ne s'étend pas aux objets précieux, aux articles d'or et d'argent, etc., et il arrive souvent que les agents de l'administration des postes sont obligés de dresser des procès-verbaux pour contraventions commises en cette matière. Nous croyons devoir rappeler les prescriptions des règlements sur ce point.

Aux termes de la circulaire n° 30, les valeurs au porteur et les objets précieux, tels que les billets de banque, les billets de loterie, les matières d'or ou d'argent, bijoux, diamants, etc., dont l'insertion dans les lettres ordinaires est interdite par les lois des 22 août 1791 et 5 nivôse an V, doivent également être exclus des paquets d'imprimés, d'échantillons ou de papiers d'affaires, affranchis en vertu de la loi du 25 juin 1856, et, en cas d'infraction, sont saisis conformément à l'art. 9 de cette loi.

Les objets précieux de la nature de ceux spéci-

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ROANNE

fiés ci-dessus peuvent être expédiés par la poste comme *valeurs cotées*, et paient pour port 2 0/0 de leur valeur, plus 35 c. pour le timbre de la reconnaissance remise au déposant. L'estimation d'une valeur cotée ne peut pas être moindre de 30 fr. ni supérieure à 1,000 fr. Son poids ne doit jamais dépasser 300 grammes et son volume ne peut excéder les dimensions suivantes, savoir : 10 cent. de longueur, 8 cent. de largeur et cinq cent. d'épaisseur.

— S. M. l'Empereur vient d'accorder des gratifications aux Sociétés de secours mutuels approuvées.

La société de Charlieu a reçu la somme de	325 fr.
Celle de Chazelles-sur-Lyon	434
Et celle de Chirassimont	135

Pour toute la chronique locale : SAUZON.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Audience du 5 juin 1857.

Dugour Jacques, terrassier à Lapacaudière, vol, 3 mois de prison.

Fayolle Jean-François, fils, cultivateur à Saint-Forgeux-Lespinasse, chasse en temps prohibé, 50 fr. d'amende, confiscation du fusil.

Janin Claude, cultivateur, demeurant à Ranchal (Rhône), même délit, même condamnation.

Audience du 12 juin 1857.

Aupetit Léonard, terrassier à Changy, rébellion et voies de faits à la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions, 6 semaines d'emprisonnement.

Qorse Jean, terrassier à Changy, même délit, 15 jours d'emprisonnement.

Chanal Pierre, terrassier à Saint-Martin-d'Estreaux, même délit, 8 jours d'emprisonnement.

Roux Jean, tisserand à Saint-Romain-d'Urphé, vol, un mois d'emprisonnement, récidiviste.

Fragne Mariette, lingère à Saint-Germain-Laval, complicité de vol par recel, 15 jours d'emprisonnement.

Boufferet Georges, cultivateur à Arfeuilles (Allier), vagabondage et mendicité habituelle, 8 jours d'emprisonnement.

Passot Louis, cultivateur à Perreux, vol, 15 jours d'emprisonnement.

Blettery Charlotte, lingère à Roanne, vol d'une cuiller en argent, 8 jours d'emprisonnement.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE

Présidence de M. CUAZ, conseiller à la Cour impériale de Lyon.

Audience du 9 juin 1857.

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES AYANT OCCASIONNÉ LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER. — Moreau (Jean), âgé de 54 ans, palefrenier à Charlieu, se rencontra, dans la journée du 17 février 1857, avec le sieur Dufresne dans le cabaret de la veuve Luinard, à Charlieu. Ces deux hommes se mirent à jouer aux cartes, et une querelle survint entre eux.

Après quelques débats, le sieur Dufresne, qui voulait en finir, prit sa bouteille, son verre et celui du sieur Dechetelle son ouvrier, et s'éloigna de la table où était son adversaire.

Moreau, le voyant se mettre à l'écart, s'avança sur lui à plusieurs reprises, et en continuant à le provoquer, il finit par lui dire : *Tu as dit que tu voulais me frapper, frappe-moi donc maintenant.*

A ces mots, le sieur Dufresne, impatienté par ces provocations, le repoussa vivement en arrière et l'envoya trébucher contre un placard.

Mais Moreau, prenant sur une table un pot à eau en terre cuite, le lança avec violence sur le sieur Dufresne. Le coup l'atteignit au front ; le vase se brisa en éclat sur sa tête et le sang jaillit en abondance d'une large blessure.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, Dufresne alla se mettre au lit qu'il garda quelques jours. Un traitement énergique paraissait l'avoir rendu à la santé et triomphé du mal, lorsque, le 6 mars, des symptômes alarmants firent pressentir qu'il devait succomber. Le 12 mars il expira après une cruelle agonie de plusieurs jours.

L'autopsie a révélé que la boîte cérébrale avait été fendue, qu'un ramollissement du cerveau en avait été la suite, et qu'incontestablement la mort du sieur Dufresne, conséquence inévitable de ces lésions, devait être rapportée uniquement au coup que lui avait porté le nommé Moreau dans la journée du 17 février.

Déclaré coupable, mais avec admission de circonstances atténuantes, Moreau a été condamné à 15 mois de prison.

FAITS DIVERS.

L'état des récoltes de toute nature s'annonce admirablement sur tous les points de la France et de l'Europe. En Algérie, où la moisson est déjà terminée, le résultat, comme qualité et abondance, a dépassé toutes les espérances.

Dans les différentes contrées de la France, les blés sont vigoureux et bien garnis, leur maturité marche à grands pas, selon le plus ou moins de précocité du terrain, favorisée par le plus beau temps. Tout fait présager une récolte hors ligne, tant pour la quantité que pour la qualité.

A Grasse, les oliviers sont magnifiques, la floraison de ces arbres est admirable.

Mais les vers à soie ont manqué presque partout. Néanmoins quelques éducateurs ont eu un demi-succès et leurs cocons sont excellents.

C'est principalement aux éducateurs soigneux, intelligents et zélés qu'il faut en attribuer la gloire, mais ceux-là ne composent que le plus petit nombre, et les circonstances exceptionnelles ne doivent point être comptées en agriculture.

Par contre, les vignes sont vigoureuses et en fleur. Cette année pourra se passer heureusement, car, jusqu'à présent, la maladie ne s'est pas encore déclarée. Tous les arbres fruitiers, à part les poiriers, sont chargés de fruits.

Voici de nouveaux détails donnés par la *Gazette de Lyon* sur l'état des récoltes :

« La pluie, le jour de Saint-Médard, qui donne toujours lieu dans nos campagnes à de fâcheuses appréhensions, est au moins survenue fort à propos, pour les avoines, les betteraves, les maïs et autres récoltes secondaires qui commençaient à souffrir de la sécheresse.

» La terre est maintenant suffisamment humectée, et nous faisons des vœux pour que le soleil vienne sécher l'herbe qui tombe sous la faulx. Nos prairies promettent beaucoup ; si le temps est favorable, on pourra mettre en grange une abondante récolte de fourrages.

» Le littoral de la Saône paraît être moins bien partagé, il se ressent encore des conséquences de l'inondation de l'an passé.

» La vigne est belle, le raisin est en fleur, par un temps à la vérité peu favorable, si la pluie continue. C'est un produit qui a encore tant de chances à courir et qui a donné lieu à tant de déceptions ces dernières années, qu'il est sage d'attendre avant de formuler une opinion à son sujet.

» On conçoit les plus belles espérances quant aux autres produits du pays. Les foins sont très beaux ; les plans de pommes de terre, que ces dernières années, à pareille époque, on voyait dans l'état le plus pitoyable, poussent on ne peut mieux, et l'on n'y remarque pas la plus petite tache. Nous aimons à voir là un signe que la terrible maladie dont ce tubercule était atteint aura complètement disparu. Les seigles sont magnifiques. Les Cevenols en ont mis partout, jusque dans les plantations des mûriers mêmes. Ils se sont dit : « Nous pouvons ne pas avoir de cocons, ayons du moins du pain pour nos familles. » Beaucoup d'entre eux auront l'un et l'autre. »

— Nous lisons dans la correspondance du *Moniteur de l'Agriculture*, sur l'apparence des récoltes :

Vitry-le-Français, 13 juin.

Les récoltes se présentent à souhait ; le blé et les vignes donnent de belles espérances. On dit que les colzas seront de moins bonne qualité et en moindre quantité que l'année dernière.

Ruffec, 13 juin.

Les sept à huit jours de chaleur qui ont succédé à quelques jours de pluie ont fait le plus grand bien à nos récoltes en terre, qui offrent les plus belles espérances.

Bourges, 13 juin.

Depuis mon dernier avis, nous avons eu trois à quatre jours de pluie qui ont fait grand bien aux récoltes, mais cependant qui n'ont pas ranimé ce qui était perdu. Nos cultivateurs s'accordent toujours à dire que la récolte future laisse à désirer, tant en froment d'hiver qu'en mars, principalement dans les terres légères ; dans de certaines contrées, la plante est petite et ne montre qu'un faible épi.

La Châtre, 13 juin.

Nos récoltes font toujours bonne contenance, et nous avons eu cette semaine assez de pluie pour leur donner encore une nouvelle vigueur. Les pommes de terre sont partout admirables, et l'on espère qu'elles seront, cette année, complètement débarrassées de la maladie.

Angers, le 13 juin.

Le temps est revenu au beau ; il est à désirer qu'il continue pour tous les grains en général, et notamment pour faciliter la rentrée des colzas que l'on coupe dans ce moment.

Toulouse, le 13 juin.

Le temps continue à être bien favorable à nos récoltes en terre, lesquelles donnent les plus belles espérances. Les avis qui nous sont parvenus de la Gascogne et des départements voisins sont unanimes pour constater la belle apparence des récoltes, et, si rien de fâcheux n'arrive, on doit s'attendre à de très bons résultats. Cette belle perspective a peu ou point d'influence sur nos cours, qui se maintiennent bien par suite du peu d'importance de nos approvisionnements.

— Voici bientôt le moment où les abeilles vont donner des essaims ; il s'en perd beaucoup faute de moyens de les arrêter lorsqu'elles sortent des ruches. Nous nous empressons d'en faire connaître un qui est depuis longtemps employé avec succès en Algérie et en Corse ; le voici :

Aussitôt qu'un essaim se rassemble en l'air et se prépare à fuir, il faut se hâter de frotter quelque arbre, quelque mur, etc., avec un citron, et l'essaim vient se fixer là.

— Il existe dans la circulation deux sortes de pièces de 5 fr. en or : l'une de 17, l'autre de 14 millimètres de diamètre. Celles de la plus petite dimension n'étant acceptées qu'avec répugnance par le public, le gouvernement, avant d'en ordonner la démonétisation, vient de donner ordre aux receveurs des finances et à leurs agents, de ne plus remettre en circulation les pièces de 14 millimètres, qui seront, à l'avenir, versées dans leurs caisses.

Nous devons, à ce propos, signaler que des pièces d'or fausses sont mises en circulation depuis quelques jours dans notre ville. Il est prudent, par conséquent, de ne recevoir cette monnaie qu'après vérification.

— Nous lisons dans le *Messager de l'Allier* du 19 :

Notre département a sur différents points ressenti les effets d'un tremblement de terre, le 16 de ce mois.

La journée du 15 avait été orageuse ; la nuit amena une pluie torrentielle. C'est dans cette nuit que d'une heure et demie à deux heures, on éprouva à Ainay-le-Château une secousse assez forte qui, à la même heure, ébranla aussi les communes voisines, jusqu'à Montluçon.

La commotion souterraine ne se fit sentir, le même jour, mardi, que vers les dix heures du matin, à Chantelle et dans les environs, mais surtout à Bellenaves. Dans ce canton, il y eut deux oscillations très bien marquées, venant du sud-ouest, et accompagnées d'un roulement interne, que notre correspondant compare au bruit produit sur le rail par un wagon pesamment chargé. Ce phénomène dura plusieurs secondes, et produisit ses effets ordinaires : des personnes furent remuées et comme bercées sur leurs siéges ; des ustensiles de cuisine appendus aux murailles s'entrechoquèrent ou se heurtèrent contre leur appui ; une inquiétude, un malaise général pesa sur des animaux mêmes.

Ce phénomène a été ressenti à Clermont et à Riom vers 11 heures et demie du matin, et dans cette dernière ville avec plus de violence, car on parle de plafonds fendus ou tombés, et de meubles renversés.

Bourges a eu sa part aussi, mais nous n'avons sur ce point aucun détail.

Nous n'avons aucune raison de croire que le mouvement soit venu du sud-ouest ; la différence des heures et la ligne géologique nous porteraient plutôt à croire que la commotion venait du nord-ouest vers le sud-est. Quoi qu'il en soit, aucun malheur n'a été le résultat de ce terrible phénomène, qui aurait pu faire mourir de frayeur mainte personne crédule, s'il avait eu lieu le 13 juin, de sinistre mémoire.

— Voici quelques détails donnés sur la catastrophe du Hauenstein par les journaux de Bâle et d'Argovie, qui intéresseront sans doute nos lecteurs et leur rendront plus clair ce que nous en avons dit jusqu'ici.

Le tunnel qui traverse la montagne du Hauenstein, sur la route de Bâle à Olten, et qui se trouve sur le tracé du chemin de fer central suisse, n'avait pas été attaqué seulement aux deux extrémités de la montagne. Pour activer les travaux, outre le percement entamé sur les deux versants du nord et du sud, les ingénieurs avaient cherché à pénétrer d'en haut sur la ligne suivie par la galerie souterraine au moyen de trois puits, de manière à pouvoir multiplier le nombre des points d'attaque ; c'est dans cette galerie, déjà voûtée en partie, à laquelle aboutit le puits n° 1, qu'est arrivé l'accident.

« Lorsque le feu de la forge atteignit les boiseries desséchées de la charpente, le maréchal envoya un de ses jeunes apprentis avertir les ouvriers dans la galerie de se retirer de suite ; mais le plus grand nombre, paraît-il, prirent cet avis pour une plaisanterie, et voulurent achever leur repas. On envoya un second messager ; le jeune garçon maréchal et deux ouvriers parvinrent seuls, à grand'peine encore, à traverser le puits déjà encombré de tisons enflammés, etc. ; quant au second messager, il ne reparut pas. La chute des poutres vint fermer tout passage, et l'ensevelit avec cinquante-trois ouvriers mineurs, si ce n'est davantage. Le feu se communiqua rapidement à une provision de houille, ce qui augmenta le développement du gaz ou acide carbonique.

» Les 53 infortunés étaient ainsi reclus et complètement coupés de toute issue, à près de six cents pieds sous terre. S'ils ont cherché à se frayer un passage du côté de l'orifice du puits, soit du brasier, ils auront certainement été asphyxiés sur-le-champ par les mauvais gaz et la fumée ; s'ils se sont retranchés dans le fond de la galerie et ont eu la présence d'esprit de se renfermer dans l'intérieur de leur prison en barrant le passage à cette vapeur meurtrière du charbon, il est possible qu'ils aient pu résister quelque temps encore, vu qu'ils ont sept à huit chevaux avec eux dans le souterrain et une eau de source coulant sous leurs pieds. Mais l'atmosphère de leur prison souterraine n'est déjà pas des plus pures, et on doute fort qu'à la longue elle suffise à les soutenir en vie. »

Des efforts surhumains, malgré le danger, ont été faits pour les sauver. Onze des ouvriers employés au sauvetage ont déjà péri dans le tunnel qui est rempli d'acide carbonique et d'oxide de carbone. On a été obligé d'arrêter de force un dévouement qui accroissait ainsi le nombre des victimes.

Une dépêche télégraphique dit que tous les enfermés ont été trouvés morts dans le tunnel, comme on s'y attendait, hélas !

— Un petit drame qui, s'il n'avait pas eu un dénouement fâcheux, aurait été de nature à égayer quelque peu nos lecteurs, s'est passé la semaine dernière, dit *le Sémaphore* de Marseille, dans le chemin de Saint-Barnabé, près de la montagne de la Blancarde.

Un propriétaire de notre ville se rendait le matin de bonne heure à sa campagne de Saint-Julien ; à peine le jour commençait-il à poindre, lorsque, arrivé à une certaine distance du pont de Jarrêt, il aperçut, cheminant droit devant lui, un oiseau énorme qu'il prit pour une dinde ; s'armant alors de quelques cailloux, il se mit à les lancer à l'animal.

Celui-ci, afin d'éviter les projectiles, prit la fuite avec une telle vitesse, qu'il fut bientôt hors de la portée et de la vue de son agresseur ; mais arrivé vers le milieu de la Blancarde, un paysan des environs apercevant le même animal, se mit également à lui lancer des pierres ; malheureusement une de ces pierres l'atteignit et lui occasionna une blessure assez forte.

Le bipède se sentant alors blessé, se retourne aussitôt et fond avec une impétuosité inouïe sur le paysan qui s'aperçoit, mais trop tard, qu'il a affaire à un énorme vautour. Le vautour, en effet, saute sur la tête du paysan à qui il crève un œil d'un coup de bec.

Non content de l'avoir ainsi mutilé, cet animal semblant vouloir renouveler les tortures infligées à Prométhée, se met à déchirer avec ses serres la poitrine de l'infortuné fermier à qui la douleur et les souffrances arrachaient des cris affreux.

Vainement le paysan chercha-t-il à combattre ce redoutable adversaire ; la promptitude avec laquelle l'oiseau de proie s'était précipité sur lui, et les cruelles blessures qu'il en avait reçues, l'avaient mis dans l'impuissance de repousser un ennemi aussi acharné.

Enfin, ses cris ayant été entendus d'une campagne voisine, un paysan armé d'un fusil à deux coups s'empressa d'accourir vers l'endroit d'où partaient les gémissements, et paraissant au-dessus du mur, quelle ne fut pas sa surprise de voir un vautour aux prises avec un homme qu'il avait horriblement défiguré.

Heureusement qu'à la vue de ce nouveau personnage, l'animal, lâchant sa victime, s'envola sur le mur vis-à-vis. Mais aussitôt deux coups de fusil partis simultanément atteignirent le vautour qui tomba mortellement frappé. L'on s'empressa de donner au pauvre paysan les premiers soins.

Transporté ensuite chez lui, il a reçu tous les soins que réclamait sa position qui n'est pas sans gravité.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 29 mai :

« Voici un trait de probité qui rappelle une anecdote dans laquelle l'histoire a fait figurer le nom de Molière, et qui peut se passer d'éloges :

» M. L..., négociant, tenait avant-hier un enfant sur les fonts baptismaux de l'église Saint-François. Assailli à sa sortie de l'église par une nuée de pauvres, il vida en leur faveur une partie de ses poches.

» Hier matin, M. L... était à son comptoir, lorsqu'un de ses employés vint l'avertir qu'une vieille femme insistait pour lui parler. Celle-ci ayant été introduite, lui remit une pièce d'or de quarante francs, qu'il lui avait donnée la veille à la porte de l'église parmi de la menue monnaie, en lui faisant observer qu'elle n'avait pas cru devoir se l'approprier, parce qu'elle pensait, vu l'importance de l'aumône, que c'était une erreur de sa part.

» M. L..., voulant récompenser l'auteur de ce trait de probité, a remis à la femme Manikler, cardeuse de matelas, une autre pièce de vingt francs, en laissant en sa possession celle de quarante francs qu'il lui avait réellement offerte par mégarde. »

— Mgr Pellerin, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale, rapportait dimanche dernier, dans la chaire de Notre-Dame-des-Victoires, un trait récent qui prouve à quel degré d'héroïsme la foi peut élever le cœur d'une mère. Ce prélat se trouvait dans la contrée lointaine placée sous son autorité pastorale. La persécution cruelle qui, depuis plusieurs années, ensanglante ce pays, sévissait dans toute sa fureur. Une femme d'un âge avancé vint un jour se jeter aux pieds du missionnaire en poussant des cris désespérés. On venait d'arrêter son fils unique... et comme celui-ci se déclarait *chrétien*, on allait le tuer ! Ce fils, l'affection de toute sa vie, était l'unique soutien de sa vieillesse ; le désespoir de cette mère était déchirant. Le missionnaire ne trouve pas de mots pour calmer une telle douleur ! Il essaye cependant de lui rappeler Marie, qui eut l'héroïque courage d'accompagner son divin Fils au Calvaire.

Soudain cette femme se relève fortifiée. Des forcenés viennent saisir son fils... Elle marche avec eux ! On arrive au lieu du supplice... La victime est agenouillée... le bourreau brandit le glaive pour abattre une tête croyante... la mère ne veut pas que cette tête adorée, celle d'un martyr, roule dans la fange... Elle tend un pli de son vêtement et y reçoit pieusement la relique sanglante qui, dans l'horrible spasme de la mort violente, semble pourtant sourire à Dieu et à elle ! La pauvre mère emporte son trésor et vient, épuisée de douleur et de forces, tomber aux pieds du missionnaire effrayé et attendri ..

Ce récit, fait par celui même qui en fut l'inspirateur, a causé sur l'auditoire un effet indicible.

(*Monde illustré*).

L'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE A LA LOCOMOTION.

Le monde savant se préoccupe beaucoup d'une découverte qui, si elle aboutit, produira une véritable révolution industrielle. Un ingénieur écossais, M. Thomas Allan, prétend avoir trouvé le moyen de substituer, comme force motrice, l'électricité à la vapeur, ce qui supprimerait le danger des explosions et réduirait, dans des proportions très-notables, les frais de locomotion ou d'impulsion nécessités par l'emploi des machines.

M. Allan est depuis quelques jours à Paris. Il a été présenté à l'Empereur par un honorable membre du parlement anglais, M. Forbes Campbell, que Sa Majesté a beaucoup connu pendant son séjour en Angleterre, et qui prit part à ses expériences scien-

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ROANNE

tifiques. Après avoir reçu de M. Allan l'exposé de son système, l'Empereur chargea aussitôt de son examen une commission de membres de l'Institut. Des épreuves eurent lieu d'abord au Conservatoire des arts et métiers, puis aux Tuileries, en présence de Sa Majesté. On dit qu'elles sont extrêmement satisfaisantes ; à ce point que le rapport des commissaires ne laisse aucun doute sur l'application facile et économique de l'électricité aux usages de locomotion et de manufacture.

Des appareils vont être établis et des expériences auront lieu prochainement, tant sur une ligne de chemin de fer (entre Paris et Auteuil) que dans les ateliers de machines de MM. Derosne et Cail, faubourg Saint-Martin. Si, comme on l'espère, ces applications du procédé Allan sont couronnées de succès, la découverte entrera immédiatement dans le domaine public. Car l'intention de l Empereur est, en achetant à l'ingénieur écossais son secret moyennant une rente viagère convenable, de livrer tout de suite et gratuitement la découverte à l'industrie européenne. Le moteur électrique s'applique aussi à la navigation fluviale et maritime.

MALADIE DE LA VIGNE

En 1845, dans un pays où la vigne n'est à peu près connue que de nom, en Angleterre, paraissait un fléau qui s'attaquait aux ceps et aux treilles ; presque aussitôt on constatait sa présence sur les côteaux de Paris et de Seine-et-Oise ; l'année suivante il désolait le nord de la France et de la Belgique ; puis, respectant les vignobles de la Bourgogne, qu'il traversait sans s'y arrêter, il se montrait dans les environs de Lunel, pour envahir ensuite avec une effrayante rapidité le Bordelais, l'Espagne, le Portugal, l'île de Madère, l'Italie et l'Orient, tous les pays, en un mot, où la vigne est plantée de temps immémorial : ce fléau, c'était l'oïdium, cryptogame dont l'action désastreuse pèse encore si lourdement sur notre industrie viticole.

Le sujet était bien digne de fixer l'attention de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale ; aussi, dès 1854, mettait-elle au concours diverses questions se rapportant aux expériences et recherches sur la maladie de la vigne, et aux moyens curatifs et préventifs appliqués à la combattre.

On peut juger de l'étendue du mal par le nombre des mémoires envoyés à la Société ; dès la première année, 116 lui furent adressés, et, sur ce nombre, 10 parurent mériter certains encouragements ; mais, aucun d'eux n'ayant été jugé digne de recevoir le prix de 10,000 fr. proposé par la Société, les questions demeurèrent au concours.

Cette année, 377 mémoires sont parvenus au bureau de la Société d'encouragement, sur lesquels 298 ont été écartés au premier examen. Les 79 autres ont subi d'autres épreuves, et c'est dans ce nombre qu'ont été choisis ceux qui devaient mériter les récompenses proposées. Ces mémoires, envoyés de tous les pays, écrits dans toutes les langues, se recommandent tous par une pensée utile et des recherches patientes et consciencieuses ; il en est un qui signale les difficultés que trouve souvent dans les populations ignorantes la recherche, bien naturelle pourtant, d'améliorations utiles ; ainsi, dans la Lombardie, il était impossible de tenter aucun essai ; les vignerons voyaient dans la maladie de la vigne une punition du ciel, et craignaient d'encourir, en la combattant, le courroux céleste. Etaient-ils encouragés dans cette idée par les prédications du clergé ? C'est ce que laisse supposer l'auteur du mémoire.

Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le clergé français, comprenant mieux sa mission, s'est associé à la pensée de la Société d'Encouragement, en unissant ses efforts à la tentative générale ; sept curés de campagne figurent au nombre des auteurs des mémoires envoyés, et un ecclésiastique appartenant à l'un des cantons de la Suisse recevra un encouragement de la valeur de 500 francs.

Aujourd'hui la maladie est connue et caractérisée ; elle est produite par l'oïdium ; mais, à côté du mal, il y a un remède sûr, laborieusement éprouvé, et que l'on peut déclarer hautement, parce qu'il ne reste plus de doute à son égard ; ce remède c'est le soufre en poudre. Partout, lorsqu'on l'emploie à temps et convenablement, la vigne attaquée reprend sa végétation et sa vigueur, et le cryptogame disparaît.

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails ; nous regrettons que nos limites ne nous le permettent pas, et nous renverrons nos lecteurs au remarquable rapport de M. Barral, qui est venu aujourd'hui discuter et établir les droits des lauréats aux récompenses de la Société d'encouragement.

Le prix de 10,000 fr., pour les moyens curatifs de la maladie, est partagé, par quarts, entre MM. Kyle, de Leyton, horticulteur anglais, qui a eu la première idée de l'application du soufre en 1848, et auquel est décernée, en outre, une médaille de 500 fr.; Duchartre, professeur à l'Institut agronomique de Versailles ; Gontier, horticulteur à Montrouge, et Marais, ancien élève de l'Ecole centrale, propriétaire viticole dans un des départements du midi de la France.

C'est encore à M. Marais qu'échoit le prix de 3,000 fr. comme auteur du mémoire portant pour épigraphe : *Labor improbus omnia vincit*, et dans lequel il a très nettement démontré la nature et la marche de la maladie de la vigne.

Constatons en passant que le soufrage est évalué à environ 50 fr. par hectare.

Diverses récompenses, à titre d'encouragement, sont ensuite décernées à plusieurs autres mémoires sur la même question. Nous remarquons parmi les lauréats MM. Camille Leroy, de Grenoble, Kobsynski, chimiste à Tours ; Chancel, professeur à Montpellier, pour son travail sur les moyens de reconnaître facilement la qualité du soufre en poudre et de prémunir les viticulteurs contre les falsifications de cette matière ; Monnet, de Narbonne ; Hardy, jardinier en chef à Versailles ; Albert Gaudry, attaché au Jardin-des-Plantes de Paris, pour son travail relatif aux progrès de la maladie en Orient ; Bertheley, Lombardy, etc., etc.

(*Courrier de Paris.*)

— Les détails suivants, que nous trouvons dans l'*Ami des Sciences*, sur la fécondité des poules, nous paraissent de nature à intéresser les personnes qui s'occupent de l'élève des gallinacés :

« Beaucoup de personnes se plaignent de ce que leurs poules ne pondent pas. Ces personnes ne comprennent pas pourquoi, malgré leur soin à donner à leurs volailles les meilleurs grains, les œufs ne paient jamais les dépenses que les poules occasionnent. Ce n'est pas la faute des poules assurément. Si elles étaient soignées comme elles doivent l'être, elles paieraient plus que la dépense qu'elles occasionnent.

» Ceux mêmes qui se flattent de connaître le mieux la manière de soigner les poules, ignorent généralement que la poule, étant de la classe des omnivores, a besoin, pour devenir aussi féconde qu'elle peut l'être, de trouver dans sa nourriture une certaine quantité de viande. Lorsque les poules sont laissées en liberté dans les champs, dans les prairies ou dans les cours, autour des habitations, elles tirent en grande partie leur nourriture des insectes, des vers, etc. Dans ces circonstances, les poules ne mangent que très peu de grains, et souvent, lorsque le grain est abondant autour d'elles, elles le laissent de côté pour aller chercher la nourriture qui leur convient le mieux et que la nature leur fournit.

» Maintenant, si on les renferme dans un endroit où il leur soit impossible de satisfaire leur goût naturel pour cette sorte de nourriture qu'elles trouvent dans la terre, on aura beau leur donner en abondance les meilleurs grains, elles cesseront de pondre. La privation de la viande affecte leur santé, et doit nécessairement faire diminuer le produit qu'on peut attendre d'elles. Pour remédier à cela, il est nécessaire d'avoir toujours en réserve quelques débris de bœuf ou de lard frais à donner aux volailles dont on veut retirer un bon profit. »

— Un terrible évènement, dans la soirée du dimanche 7 juin, a rempli Livourne de douleur et de deuil.

Dans l'arène des Aqueducs, on représentait un spectacle intitulé : la *Prise de Sébastopol*, avec bombardement de la tour Malakoff. Toute la salle était entièrement remplie.

Rien n'avait troublé le plaisir des assistants qui s'intéressaient vivement aux évènements du drame, jusqu'au troisième acte, lorsqu'aux premières décharges et premières bombes de matières inflammables, lancées de la tour Malakoff, le feu a pris à un décor de la scène. Les machinistes se sont efforcés d'éteindre le feu à son début ; mais l'incendie se développant rapidement et gagnant de plus l'appareil scénique, la foule entassée dans ce théâtre fut prise tout à coup d'une invincible terreur, et tout le monde à la fois s'enfuit précipitamment.

L'impétuosité des spectateurs, qui, en criant et hurlant, couraient vers les issues du théâtre, était immense dans les escaliers, les couloirs et aux portes. Cette masse compacte, qui n'avançait que lentement, à cause précisément de l'élan général, mais irrésistible, foulait misérablement aux pieds les malheureux qui, dans le premier mouvement, étaient tombés à terre ; tous ceux qui se trouvaient serrés de plus près par la foule furent étouffés.

Malheureusement, le corps des premières victimes furent d'abord un obstacle à ce que l'on pût ouvrir tous les battants des portes. Les plus forts brisent et culbutent tous les obstacles, et, en s'élançant de la terioja, des galeries, des fenêtres, se blessent en tombant. Là, la furie et le désordre étaient au comble !

Les blessés sont au nombre de 88, dont 53 ont été conduits chez eux et 35 déposés dans les hôpitaux. Les morts sont au nombre de 62 : 16 ont péri misérablement foulés aux pieds, écrasés dans le théâtre même, et 46 dans les hôpitaux, à la suite de lésions d'une extrême gravité.

— Le *Courrier de Paris* publie l'anecdote suivante :

« Une aventure toute piquante met en émoi une de nos villes importantes de France et compromet l'élection d'un candidat législatif.

» M. X. arrive de Paris dans son département, afin d'y suivre son élection. Les professions de foi, ses lettres aux électeurs influents devant l'occuper beaucoup, il a amené avec lui un secrétaire, jeune homme assez modeste, qui malheureusement est affligé d'une ophthalmie persistante, laquelle l'oblige à porter sans cesse d'épaisses bésicles vertes entourées de taffetas.

» M. X. n'est pas fort travailleur. Mme X. est très jalouse. Depuis son retour à... M. X. travaille sans cesse ; il est sans cesse enfermé dans son cabinet, dictant à son secrétaire de longues lettres, des mémoires, etc. — Il ne va pas au café, il ne va pas au cercle, il travaille, il travaille toujours.

» Mme X. n'en revient pas ; elle se creuse le cerveau pour deviner la cause de ce changement. Tout à coup, une idée diabolique lui passe par la tête. Aussitôt elle bondit, s'élance et se précipite comme un ouragan dans le cabinet de travail de son trop laborieux mari.

» Celui-ci dictait une profession de foi à son secrétaire. Mme X. se jette sur le secrétaire, lui arrache ses lunettes, et, du même coup, une perruque en brosse qu'elle ne soupçonnait pas. De beaux cheveux blonds s'échappent de cette perruque ; le secrétaire lève sur Mme X. de grands yeux bleus limpides et profonds. Le secrétaire est une femme.

» Vous jugez de l'esclandre. Mme X. est en furie, le secrétaire est brutalement jeté à la porte ; toute la ville est mise au courant par ces éclats soudains. Le soir, la jolie blonde, une rosière de chez Mabille, était en grande loge au théâtre de... Les officiers de la garnison s'étaient fait présenter à elle.

» Bref, on craint un peu maintenant pour l'élection de M. X. — Paul d'Ivoi. »

— Par décret de l'Empereur, en date du 22 avril dernier, M. L. Barthélemy a été nommé huissier à Montaiguet, en remplacement de M. Vincent, décédé, et a prêté serment en cette qualité devant le Tribunal de Cusset, le 22 mai suivant.

Parmi les industries sérieuses et utiles qui viennent chaque jour satisfaire des besoins réels, on peut citer en première ligne la fabrication du *carton bitumé pour toitures*, inventé par *M. P. Peyrat*, 27, rue du Mail.

Les grands établissements, les administrations de chemins de fer, et la plupart des usines ont si bien compris l'avantage immense de ce nouveau mode de toiture, qu'ils se sont empressés de l'employer à leur entière satisfaction.

L'agriculture, toujours plus timide et moins prompte à accepter les diver es améliorations qui se présentent, y est d'abord restée étrangère ; mais enfin elle s'est décidée à sortir de cette indifférence, et aujourd'hui les demandes des propriétaires fonciers balancent presque les demandes de l'industrie.

Du 1er avril 1856 au 31 mars 1857, les ventes du *carton bitumé* se sont élevées à 567,343 mètres.

Ce qui représente en valeurs mobilières et immobilières couvertes par ce nouveau mode de toiture, une somme de 141,835,750 fr.

Du 1er avril 1857 au 25 mai 1857, les ventes du *carton bitumé* se sont élevées à 129,457 mètres.

En sorte qu'il résulte de ces chiffres que pendant cette période de l'année 1857, les ventes ont été trois fois plus considérables que celles faites dans les mois correspondants de l'année 1856.

— Le Courrier des familles signale les propriétés lénitives du Vinaigre Cosmacéti ; ce nouveau parfum, adopté aujourd'hui par le monde élégant, se trouve maintenant dans tous les magasins qui tiennent la bonne parfumerie ; il est préféré à tous les vinaigres non-seulement par le public, mais encore par les médecins, qui ont constaté qu'il possédait au plus haut degré des propriétés rafraîchissantes et véritablement hygiéniques.

— Le meilleur purgatif, le plus certain et le plus efficace, est sans contredit le Chocolat à la magnésie de Desbrière, chimiste de la Faculté de Paris. Son action sur l'estomac est douce et bienfaisante, et il purge beaucoup mieux que les eaux et limonades à base d'acide, qui *irritent* l'estomac et *causent* souvent de graves maladies. Dépôt à Roanne, chez M. Roubaud, pharmacien.

— La Benzine parfumée, supérieure à toutes les benzines par son odeur agréable et son *action chimique*, se vend dans les bonnes pharmacies.

— De toutes les formes que peuvent affecter les ouvrages encyclopédiques, la forme du Dictionnaire biographique est assurément celle qui embrasse la plus grande variété de connaissances. En effet, si, en retraçant la vie des souverains, des grands capitaines, des grands politiques, elle enseigne l'histoire des peuples, elle fait en même temps par ses notions sur les philosophes, sur les lettrés, sur les savants, sur les artistes, sur les inventeurs, l'histoire même de la philosophie, des lettres, de la science, des beaux-arts, de l'industrie humaine, du génie et du progrès humain.

Conçue sur un plan tout nouveau qui consiste à proportionner l'étendue des notices au degré d'utilité générale des matières auxquelles elles se rapportent, la *Biographie pittoresque universelle* de MM. Augustin Challamel et Julien Lemer, composée de plus de soixante mille notices et accompagnée d'environ sept cents portraits, nous paraît destinée à un succès d'autant plus grand, que son prix la rend accessible à tous les lecteurs. C'est le seul ouvrage complet en ce genre qui soit à la portée de la bibliothèque du pauvre. Les livraisons déjà parues donnent la meilleure idée de l'invention très-remarquable du texte et des gravures.

80 VOL. ET 500 GRAVURES POUR 10 FR.

Le premier semestre de la nouvelle série du Voleur illustré, commençant en novembre 1856 et finissant en avril 1857, forme un magnifique volume in-4°, comprenant la matière de plus de 25 volumes in-8°, enrichis de 150 vignettes. Le texte écrit par MM. Thiers, Guizot, Michelet, Lamartine, Alph. Karr, J. Janin, Gozlan, Méry, Paul Féval, Elie Berthet, Em. Gonzalès, et autres écrivains notables, est illustré par MM. G. Doré, Nadar, Henry Monnier, E. de Beaumont, Célestin Nanteuil, etc. Ce volume, élégamment broché et accompagné d'une table des matières, coûte, en province, 4 fr. 50 c. par la poste.

Le *Voleur*, fondé depuis 50 ans, le plus intéressant, le plus instructif, le plus varié de tous les journaux, — car il se compose de la fleur de la presse et de la librairie, — embrasse dans son cadre universel le roman, la nouvelle, l'histoire, l'étude de mœurs, les voyages, l'actualité, l'anecdote, les arts, le théâtre, la science attrayante, les tribunaux, les modes, tout enfin, *sauf la politique*. Par le choix scrupuleux de sa rédaction il offre à la famille une lecture à la fois morale et récréative.

Chaque semaine un numéro de 16 pages grand in-4° à 3 colonnes, renfermant 170,000 lettres (la valeur d'un vol. in-8°), avec de nombreuses vignettes d'imagination et d'actualité. Prix pour la province : un an, 8 fr., 6 mois, 4 fr. 50 c.

Nota. Toute personne qui s'abonnera pour un an, à dater du 1er mai 1857, moyennant 10 fr. (2 fr. de plus que l'abonnement ordinaire), recevra *immédiatement et franco* 1° le volume du premier semestre ci-dessus indiqué ; 2° les numéros parus depuis le 1er mai dernier, c'est-à-dire qu'elle aura, pour dix francs, 18 mois d'abonnement, soit 78 numéros du VOLEUR, équivalant à 80 volumes, et enrichis de 500 vignettes.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande affranchie.

On s'abonne à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35 ; en province chez les libraires, aux messageries, ou directement par un mandat de poste ou des timbres-poste.

Annonces judiciaires.

Etude de Me ROCHARD, *avoué à Roanne*

EXTRAIT DE DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de Dufour, huissier à Roanne, en date du quinze juin mil huit cent cinquante-sept, enregistré, dame Etiennette Comte, tailleuse, épouse de Joseph Lagoutte, lithographe, avec lequel elle demeure à Roanne, a formé à ce dernier demande en séparation de biens.

Me Rochard, avoué à Roanne, a été constitué par la demanderesse et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait certifié sincère :

Signé, ROCHARD.

Etude de Me DUFOUR, *huissier à Roanne.*

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le mardi vingt-trois juin mil huit cent cinquante-sept, à dix heures du matin, sur la place Saint-Etienne, à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers effets mobiliers, consistant en armoire, pétrin, ustensiles de ménage, etc.

La vente sera faite au comptant.

Etude de Me MIRAUD, *huissier à Roanne.*

Vente judiciaire.

Le vendredi vingt-six du courant, à dix heures du matin, sur la place Sainte-Elisabeth, à Roanne, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et au comptant, de diverses marchandises saisies, consistant principalement en tricots, caleçons, pantalons, gilets, blouses, etc.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Etienne Pizet, ex-huissier demeurant à Roanne, annonce qu'il est dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement qu'il a fourni en sa qualité d'huissier à la résidence de Roanne.

Il porte ce fait à la connaissance du public, afin que les personnes intéressées puissent agir pour la conservation de leurs droits, avec déclaration que la présente insertion est renouvelée pour la dernière fois, conformément à la loi.

Chaînes GOLDBERGER Chaînes GOLDBERGER Chaînes GOLDBERGER Chaînes GOLDBERGER Chaînes GOLDBERGER

En considération des nombreuses contrefaçons surgies à la suite des Chaînes Goldberger, et en conséquence de l'infaillibilité universellement reconnue de ce remède, contrefaçons affectant les dénominations les plus pompeuses et se débitant sous des noms de soi-disant inventeurs presque identiques à celui de l'inventeur réel des chaînes galvano-électriques, le public est prévenu que toute chaîne sortant des ateliers Goldberger est renfermée dans une petite boîte portant sur le couvercle le nom J.-T. Goldberger, et sur le revers les aigles d'autriche et le timbre de la fabrique Goldberger, impression en or, et que le seul dépôt pour la ville de Roanne, se trouve, comme par le passé, chez M. MERCIER, pharmacien.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-AGE

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. — Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge pour conserver, jusqu'à leur âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, parfumeur-chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40.

Prix du pot : 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ROANNE

A VENDRE OU A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite

L'HOTEL DE LA POSTE
De Varennes-sur-Allier

Avec ou sans mobilier, et avec les petits services de voitures qui s'y rattachent.

ET PLUSIEURS CORPS DE BATIMENTS
se rattachant à l'Hôtel.

A VENDRE
30 à 40 Chevaux de Poste
ET DILIGENCES

Les relais de Varennes à Lapalisse étant supprimés par suite de l'ouverture du chemin de fer. 3—3

S'adresser à Varennes, à M. RAYET, maître de poste, et à Me MARCONNOT, notaire.

CHAUSSURE ET GUÊTRES
DE CHASSE
IMPERMEABLES

Le sieur RALITTE, bottier, *rue Impériale*, n° 41, à Roanne, prévient les amateurs de la chasse et les employés aux travaux du chemin de fer que l'on trouvera chez lui toutes espèces de **CHAUSSURES IMPERMEABLES.**

Il tient également la chaussure de luxe de tout genre pour hommes et pour femmes.

PIANOS

M. CHOLLET, ÉLÈVE DU CONSERVATOIRE DE PARIS,

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs de musique, qu'il s'absentera beaucoup moins de Roanne que par le passé. Il tient en magasin un assortiment de Pianos droits pour vente et location. Ses grandes relations commerciales avec tous les bons facteurs, lui font obtenir des remises qui le mettent à même de procurer et vendre en garantie bien au-dessous du cours ordinaire. Il s'occupe d'une manière toute particulière de tout ce qui concerne la facture et l'accord des pianos. Les personnes qui auraient besoin de son ministère, soit en ville, soit en campagne, sont priées de le faire demander à son domicile, rue Bel-Air, 14 et 16, ou chez Mmes FRAGNY et CHOLLET, marchandes de blanc, en face du Collége.

MALADIES CHRONIQUES

Cette saison est la plus favorable pour guérir les maladies secrètes chroniques, dartres, gâles dégénérées, ulcères, gonorrhées, syphilis, et toutes les affections provenant de l'âcreté du sang et des humeurs. S'adresser à LYON, à la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, n° 5.

POUR SE BIEN GUÉRIR d'un rhume, maladies de poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le *Julep calmant de Brugnatelli*, que vous trouverez à Lyon chez M. Deriard, rue Tupin, 10; à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire; Roanne, Mercier, rue Impériale, et Griziaux, rue du Collége; à St-Symphorien-de-Lay, chez M. Edouard Péronnet, pharmacien; à Tarare, Michel, rue de la Pêcherie, 7, tous pharmaciens.

CAFÉ STOMACHIQUE ET FORTIFIANT
DE CÉZÉ.

Véritable aliment hygiénique, il justifie, sous tous les rapports, le titre sous lequel il est offert à la consommation; tonique, rafraîchissant, digestif et apéritif, il convient, et aux personnes valides, dont il entretient les forces digestives, et aux malades, chez qui il les rétablit.

DÉPOT GÉNÉRAL chez M. MICHEL, pharmacien à Tarare, auquel toutes les demandes en gros doivent être adressées; — M. GRIZIAUX, pharmacien à Roanne; — M. MERCIER, pharmacien; — M. ROUBAUD, pharmacien; — M. GIRAUD, épicier dans la même ville, et M. Edouard PÉRONNET, à St-Symphorien-de-Lay.

AUX 4 SAISONS

Place Sainte-Elisabeth, n° 7,
A ROANNE

BALOUZET - DESCHAUX tient un grand assortiment de papiers peints en tous genres, à des prix bien modérés.

SOUFRAGE A SEC DE LA VIGNE

2fr.25 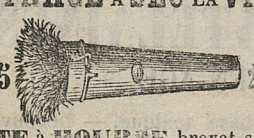 2fr.25

BOITE à HOUPPE, brevet. s.g.d.g.
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

MM. OUIN et FRANC, n° 4, place de la Bourse, à Paris, et chez les principaux quincailliers de prov. Economie de 60 °/o sur la main-d'œuvre, et 50 °/o s. le soufre.

Dépôts : à Roanne chez MM. POYET-BROY, négociant; BOURG et TANTOT, quincailliers.

DEUX BREVETS D'INVENTION POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRÉ

Dites Expéditives. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre.

La boîte, contenant 50 plumes, 1 fr.; la douzaine, 25 cent.

PLUMES-DUPRÉ

Dites à Pointe coulante. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre.

La boîte, contenant 50 plumes, 60 cent.; la douzaine, 20 cent.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. DURAND, libraire à Roanne, et dans toutes les villes de France.

Roanne, imprimerie Sauzon, l'un des gérants.

LOTERIE DE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE
A MARSEILLE
Autorisée par le Gouvernement

CAPITAL : 1,200,000 FR. — 250,000 FR. DE LOTS.

1 lot de	100,000 fr.	1 lot de	50,000 fr.	1 lot de	25,000 fr.
2 lots de	10,000 fr.	3 lots de	5,000 fr.	10 lots de	1,000 fr.
20 lots de	500 fr.	10 lots de	100 fr.	100 lots de	100 fr.

Prix du Billet : UN FRANC. — Tirage le DEUX JUILLET 1857

S'adresser : *à Marseille*, à M. MAILLET ✻, rue Saint-Féréol, 27, ou à M. ANDRÉ, rue Mazade, 4, administrateurs du Sanctuaire; — à Messieurs les Maires, Curés et Instituteurs de chaque commune; — et *à Saint-Etienne*, à M. J. JANIN, imprimeur-libraire, rue de Foy, 14. L. B.

---

16 francs par an --- 9 francs pour 6 mois

LE MONDE ÉLÉGANT

JOURNAL DE MODES DE DAMES — PARAISSANT LE 5 DE CHAQUE MOIS

PARIS, RUE VILLEDO, 9

Chaque livraison mensuelle se compose de : — Quatre gravures coloriées, gravées sur acier et contenant douze costumes de modes; — Une planche de coiffures, chapeaux, confections et lingeries; — Une immense feuille de patrons et broderies, contenant un modèle parfaitement exact, imprimé dans toute sa grandeur et prêt à couper. — Soit autant de gravures et de planches que le Journal le plus cher et le plus complet du même genre.

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FAIT LA DEMANDE PAR LETTRE AFFRANCHIE

On souscrit à Roanne, chez M. DURAND, libraire, rue du Collége.

LA **PROVIDENCE AGRICOLE**, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE

AUTORISÉE POUR TOUTES ESPÈCES DE RÉCOLTES ET POUR TOUTE LA FRANCE

Par ordonnance royale du 24 mai 1847 et décret impérial du 29 août 1855

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ ET BUREAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, RUE DES SAINTS-PERES, 12, A PARIS

Le Conseil d'administration, composé de 15 membres élus par le Conseil général, est présidé par M. le duc de MONTEBELLO, G. C. ✻ et d'autres ordres, ancien ministre, etc. — La fixité du taux de la cotisation, **qui exclut tout appel de fonds**, se combine avec sa proportionnalité à tous les degrés de risques et avec une **réserve** qui se forme et se liquide en cinq années solidarisées entre elles et dont les excédants reviennent aux assurés.

Directeur général : M. DEVAUREIX, ancien avoué près le Tribunal de la Seine, propriétaire.

RÉSULTATS ACQUIS (EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE 1856) :

Total des valeurs assurées en 1856, par 8,362 sociétaires.	26,201,923 fr.
Valeurs engagées pour les années suivantes	96,215,945 fr.
Total des valeurs acquises à la mutualité.	122,417,868 fr.

Pour plus amples renseignements et pour s'assurer, s'adresser aux représentants de la **Providence agricole**, MM. COLLET-SERVAJEAN, CLESLE, à Roanne; — AMAURY, à Saint-Etienne; — GONTARD, à Montbrison; — SAUGY, à Valbenoîte (canton de Saint-Etienne), représentants de la Société. L. B. 1745 6—4

BIOGRAPHIE PITTORESQUE UNIVERSELLE

RÉSUMÉ SUCCINCT ET IMPARTIAL DE TOUTES LES BIOGRAPHIES PUBLIÉES JUSQU'A CE JOUR,

Composé de plus de *soixante mille notices* sur tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire du monde, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, rédigées par une réunion de gens de lettres,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. AUGUSTIN CHALLAMEL et JULIEN LEMER

ILLUSTRÉE DE PLUS DE **six cents portraits**, GRAVÉS D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES.

Nouvelle mise en vente.

L'ouvrage se composera de trois cents livraisons, formant quatre forts volumes grand in-8°.

PRIX DE LA LIVRAISON, CONTENANT 16 COLONNES DE TEXTE ET DEUX OU TROIS PORTRAITS, SOUS COUVERTURE IMPRIMÉE, 10 CENTIMES.

Il en paraît une par semaine régulièrement. — Plus de cinquante livraisons sont déjà prêtes.

En souscrivant à l'avance et en envoyant un mandat de 10 fr. à l'ordre de M. HAVARD, libraire à Paris, rue Guénégaud, 15, on reçoit immédiatement *(franco)* 50 livraisons déjà imprimées, et successivement les suivantes par cahiers de 10 livraisons, au fur et à mesure de leur impression.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Autorisée par décret impérial du 25 octobre 1854

ETABLIE A PARIS, RUE DE RICHELIEU, N° 87

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le baron MALLET, régent de la Banque de France, *président.*
A. TRUBERT, ancien notaire, *vice-président.*
H. ROUSSEAU, ancien banquier, *inspecteur.*
Ad. MARGUARD, banquier.

MM. H. FONTENILLAT, receveur général des finances, régent de la Banque de France.
le baron Alphonse de ROTHSCHILD, rég. de la B. de Fr.
J.-G. JUBELIN, anc. s.-secrétaire d'Etat au mi. de la mar.
Edmond ODIER, de la maison *Gros, Odier, Roman et C.*

Directeur : M. A. de GOURCUFF.

Par décret impérial, en date du 25 octobre 1854, la Compagnie d'Assurances Générales a été autorisée à assurer, *contre la Grêle*, toutes les propriétés mobilières et immobilières que ce fléau peut détruire ou endommager.

Le Capital de cette quatrième branche, formée par la Compagnie d'Assurances Générales, est fixé provisoirement à **Dix Millions.**

La Compagnie d'ASSURANCES GÉNÉRALES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE a commencé ses opérations en 1855.

Elle garantit tous les produits agricoles.

La prime d'assurance est fixée pour chaque localité et pour chaque nature de risques, proportionnellement aux chances de Grêle qui les menacent.

En cas de sinistre, l'assuré reçoit *immédiatement* et *intégralemen.* le montant des dommages réglés par les experts. 10. 8.

Pour connaître les conditions particulières de l'assurance, s'adresser à M. BARGE Sébastien, rue Impériale, 31, à Roanne.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ROANNE